

très-fine, son emploi est très excellent, et ne produit que de bons effets sur les récoltes.

La sciure est parfaite pour les bergeries, parce qu'elle maintient les pieds du mouton toujours au sec, ce qui est essentiel pour prévenir le tac, la pourriture.—(L'Industrie laitière.)

**Les engrais-os.**

Dans nos fermes, les cultivateurs jettent les os, et pourtant les os sont un très bon engrais. Voici les moyens de mettre à profit cet engrais: Dans un endroit à l'abri de la pluie, on place une tonne en bois ou un récipient quelconque; là on jette tous les os recueillis dans l'exploitation; on les recouvre ensuite avec de l'acide muriatique étendu d'un volume égal d'eau. Après quelques jours, les os sont réduits en poudre. On bien on recouvre d'une couche de crotins de cheval: ils tombent en poussière.

La poudre d'os très fine peut être donnée mais en petite quantité aux animaux, mêlée à leur nourriture. C'est un moyen d'augmenter la propension à l'engraissement des porcs. On emploie également de la poudre d'os dans l'alimentation des chevaux. La dose la plus convenable est, pour un cheval d'un tiers d'once à une demi-once; pour un porc ou une vache, une once. Cette substance est mêlée à la ration, et dès que les animaux y sont habitués, ils l'acceptent volontiers.

**Choses et autres.**

—Lorsqu'on met le lait chaud venant du pis de la vache dans des vaisseaux fermés, il ne tarde pas à se détériorer par suite de la lenteur du refroidissement et dans ces conditions, il suffit de cinq heures pour développer un poison particulier que l'on nomme *tyrotoxicon*. Il est donc absolument nécessaire de le faire d'abord refroidir.

L'ébullition du lait chasse ce poison même et détruit les germes de la fermentation acide. C'est donc une bonne précaution que de le faire bouillir, surtout en été.—*Le Prix Courant*,

*Comment tirer parti du blé-d'inde qui a souffert de la gelée.*—Il a été constaté que si le blé-d'inde qui a souffert de la gelée sur le champ est immédiatement coupé jusqu'à la racine, et mis en silo, ou sans les épis, avec la tige en entier ou coupée en morceaux, suivant le temps que l'on dispose, fait un excellent fourrage. Voici ce que le *North-Eastern Homestead* dit à ce sujet: "Il y a quelques années, la récolte du blé-d'inde, dans l'état du Vermont, avait été totalement endommagée par la gelée, et on a eu recours à ce moyen. L'ensilage produit par ce blé-d'inde a été reconnu même meilleur que celui obtenu par le blé d'inde qui était à maturité. Il peut y avoir exagération quant aux résultats obtenus; mais il est certain que le blé-d'inde gelé peut être mieux utilisé, à la nourriture des animaux, par l'ensilage que par tout autre moyen.

**RECETTES**

*Moyen de faire disparaître les verrues.*

On les fait disparaître en les coupant jusqu'à la base et en les touchant plusieurs fois par jour avec du vinaigre fortement salé. On peut aussi s'en débarrasser en les frictionnant plusieurs fois par jour avec un citron conservé dans du vinaigre, ou un morceau de sel ammoniacal un peu humecté.

*Blanchissage du lin et du chanvre.*

On donne un très beau blanc au lin et au chanvre en les faisant bouillir d'abord avec de la cendre tamisée, pour en séparer la substance mucilagineuse. Après les avoir fait sécher, on

les fait bouillir de nouveau avec du charbon en poudre, dans la proportion de trois onces par écheveau (1,400 aunes de fil).



**CANAUX DU ST-LAURENT.**  
Division des Galops.

**Avis aux Entrepreneurs.**

**D**ES SOUMISSIONS scellées et cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour les canaux du St-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, *mardi, le 30me jour d'octobre courant*, pour la construction de deux écluses et pour le creusage et l'élargissement de l'entrée supérieure du Canal des Galops.

Une carte de la localité, ainsi que les plans et devis, seront prêts pour être examinés à ce bureau et à la maison du gardien d'écluse, aux Galops, le et après *mardi, le 16me jour d'octobre courant*, où les entrepreneurs peuvent se procurer des formules de soumission, sur demande personnelle.

Dans le cas de sociétés, il faudra attacher les signatures actuelles et les noms au long, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des membres de telle société, et de plus un *reçu de dépôt de banque* pour la somme de \$6,000 devra accompagner la soumission pour les travaux.

Les *reçus de dépôt* respectifs—les chèques ne seront pas acceptés—doivent être endossés en faveur du Ministre des Chemins de fer et canaux, et seront forfaits si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux prix et conditions mentionnés dans la soumission. Les reçus de dépôt ainsi transmis seront remis aux personnes respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce Département ne s'engage cependant pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,  
Ottawa, le 11 octobre 1888.

18 octobre 1888.—2



**CANAL DU SAULT STE-MARIE.**

**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

**L**ES TRAVAUX pour la construction du canal ci-dessus mentionné, annoncées pour être adjugées le 23 Octobre, sont inévitablement ajournées aux dates suivantes:

: Les soumissions reçues jusqu'à

**Mercredi, le 7e jour de Novembre prochain.**

Les plans et devis seront prêts à être examinés à ce bureau et au Sault Ste Marie, le et après

**Mercredi, le 24e jour d'Octobre prochain.**

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,  
Ottawa, 27 septembre 1888,

11 octobre 1888.—4